

<http://ugtg.org/spip.php?article2125>



Lettre ouverte du LKP aux autorités : Rapatriement de la dépouille du Général esclavagiste RICHEPANSE



- Dossier spécial LKP - Expressions -
Date de mise en ligne mardi 27 mai 2014

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

LETTRE OUVERTE A François HOLLANDE, Marcelle PIERROT et Jacques GILLOT

RAPATRIEMENT DE LA DEPOUILLE DU GENERAL ESCLAVAGISTE RICHEPANSE

Monsieur le Président de la République Française,

Madame la Préfète de Région,

Monsieur Le Président du Conseil Général,

L'Etat que vous représentez a commis et couvert de très nombreux crimes dans les colonies au nom du Peuple Français.

Le territoire et le peuple de la Guadeloupe souffrent encore aujourd'hui d'un monstrueux paradoxe : **La dépouille du Général RICHEPANSE, envoyé par NAPOLEON rétablir l'esclavage en mai 1802, « repose pour l'éternité » au Fort Louis DELGRES**, du nom de celui là même qui l'a combattu.

Et ce sont les Guadeloupéens, descendants d'esclaves, agents du Conseil Général de Guadeloupe, qui entretiennent la tombe de ce bourreau avec les impôts des Guadeloupéens.

Au nom du Peuple Français, Le Général Antoine RICHEPANSE, acteur conscient dans l'application des directives de NAPOLEON a pris **un arrêté le 16 juillet 1802 rétablissant l'esclavage** en Guadeloupe huit ans après la loi du 16 Pluviôse An II (4 février 1794), date de la première abolition.

Ce scélérat meurt le 3 septembre 1802 sur l'habitation Lasalle au Matouba. Les autorités procèdent à son inhumation dans le Fort de Basse-Terre, dénommé à l'époque, Fort Saint - Charles. Le mépris et l'injure publique se révélèrent sans limite lorsque le pouvoir central, par un arrêté consulaire du 3 mars 1803, lui rendit un hommage appuyé en rebaptisant le dit fort de son nom : « Fort RICHEPANSE ».

Mais quelle région de France accepterait d'entretenir la tombe d'HITLER, de GOEBBELS ou d'IMMLER, ces assassins nazis ? Sûrement aucune !

Aussi les Guadeloupéens ne sauront tolérer qu'une telle insulte perdure et nourrisse la légitimité de ce crime. Le Gouvernement de la France se doit de prendre, sous votre haute autorité, toutes les dispositions nécessaires au rapatriement des restes de ce criminel mandaté par les autorités françaises et dont les décisions et les actes ne seront jamais absouts avec le temps écoulé.

Recevez, Madame, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Pour LKP

E.DOMOTA

LKP - Bastè - 27 Mé 2014

**Gwadeloup sé tan nou - GWADLOUPÉYEN DOUBOUT !
LKP - Palais de la Mutualité - Rue Paul LACAVE -
97110 POINTE A PITRE**

Post-Scriptum

Pas de Panthéon, en Guadeloupe, pour un criminel !

31 mai 2014 | Par Jean-Pierre Anselme

<http://blogs.mediapart.fr/blog/jean-pierre-anselme/310514/pas-de-pantheon-en-guadeloupe-pour-un-criminel>